



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS APPELLE LES HABITANTS DU DÉPARTEMENT À RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS

Arras, le 17 mars 2021

La situation sanitaire est toujours très préoccupante dans le Pas-de-Calais. Le taux d'incidence atteint, sur la période du 6 au 12 mars 2021, **414 cas pour 100 000 habitants** (407 pour la période d'analyse précédente). Le taux de positivité semble quant à lui se stabiliser à un niveau très haut. Il est, sur la période du 6 au 12 mars 2021, de **10.4%** (contre 10.6% pour la période d'observation précédente). La tension hospitalière est très forte : **96%** des places en réanimation sont occupées.

Pour faire face à la reprise épidémique, des mesures fortes ont été prises (confinement strict pour les 4 week-ends de mars, généralisation du port du masque, fermeture des surfaces commerciales supérieures à 5 000 m², interdiction de la consommation d'alcool et de diffusion de musique amplifiée sur la voie publique...).

En complément de ces mesures, le préfet appelle les habitants du département à respecter scrupuleusement les gestes barrières, en particulier dans le cadre professionnel. Le télétravail doit également être généralisé autant que possible (services administratifs, entreprises...).

Les services de l'Etat du Pas-de-Calais sont particulièrement mobilisés pour sensibiliser les entreprises à la nécessité de respecter ces mesures. Des actions de prévention en entreprise sont menées, depuis mi-février, notamment sur les secteurs où le taux d'incidence est significatif (littoral, audomarois, bassin minier...).

Parallèlement à ces actions de prévention, des contrôles ont été réalisés pour veiller au respect des conditions de sécurité des agents en entreprise.

Ces dispositifs seront renforcés dans les prochains jours. En effet, le strict respect des mesures de lutte contre la propagation du virus, tant pendant la période de travail que durant la pause méridienne, demeure indispensable pour que la situation sanitaire s'améliore.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)